



A l'attention de M. Jean GAILLARD  
Commissaire Enquêteur  
Mairie de Bédeilhac  
09400 BEDEILHAC AYNAT

Foix, le 21 novembre 2014

**Observations à l'enquête publique : Exploitation d'une carrière de roches massives sur la commune de Bédeilhac-et-Aynat**

Copie à : [pref-utilite-publique@ariego.gouv.fr](mailto:pref-utilite-publique@ariego.gouv.fr)

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Le projet DENJEAN ARIÈGE GRANULATS va détruire un environnement naturel protégé au titre de sa diversité écologique et biologique dans le cadre d'un PNR, d'une zone Natura 2000, d'une ZNIEFF 3...

On trouve sur le site des espèces doublement protégées, à l'échelon national et à l'échelon européen.

Sur le plan économique, toute l'activité d'écotourisme développée sur les ruines de l'industrie de l'aluminium au prix d'efforts considérables et d'un engagement sans faille des acteurs locaux serait directement impactée par l'ouverture de la carrière de Bédeilhac : pour à peine 3 emplois promis par DAG, ce sont des dizaines d'emplois dans le tourisme qui sont menacés de disparition. Cette équation n'a aucun sens !

D'autant que la ressource en calcaire de Bédeilhac n'a absolument rien d'exceptionnel et peut facilement être trouvée ailleurs en Ariège, dans des zones non protégées.

Si on autorisait cette ouverture, on en arriverait à une situation où on ne pourrait pas installer des panneaux solaires sur sa maison à cause de la proximité d'un monument historique, mais on pourrait impunément défigurer entièrement une montagne à proximité d'une grotte préhistorique classée ! Non-sens...

**Europe Écologie Les Verts Ariège**

Chez F. Cortès - Place Cervantès – Banat – 09400 Tarascon-sur-Ariège  
Tél. : 06 13 96 88 16  
[contact-val-d-ariege-pyrenees@eelv.fr](mailto:contact-val-d-ariege-pyrenees@eelv.fr)

Twitter : [@EELVariege](https://twitter.com/EELVariege)  
Facebook : [EELV Ariège](https://www.facebook.com/EELV Ariège)  
Blog : [ariego.eelv.fr](http://ariego.eelv.fr)

On pourrait encore citer les nuisances sonores, la détérioration de la qualité de vie des habitant-e-s, l'insécurité routière provoquée par la rotation des camions sur cette étroite et sinueuse route de montagne, la détérioration de la qualité de l'air liée aux particules fines et les conséquences sur la qualité de l'eau...

La légèreté de l'étude d'impact réalisée pour DENJEAN ARIÈGE GRANULATS, la pauvreté des inventaires ou leur réalisation hors période propice à l'observation des espèces, la minimisation systématique des impacts, la négligence de l'intérêt réel de cette zone naturelle protégée, la sous-évaluation trompeuse des enjeux... tout cela n'est pas sans rappeler d'autres affaires où l'illégalité finit souvent pas être déclarée, mais bien après la destruction du site naturel, perdu pour toujours.

Quoi qu'en dise DENJEAN ARIÈGE GRANULATS, les espèces qui seront dérangées par les tirs de mine ne reviendront plus. Non, leur déplacement ne sera pas temporaire !

Son étude d'impact joue sur les mots pour faire croire que le projet sera sans conséquence sur les trames vertes et bleues, échangeant à dessein les termes de "continuité écologique" et de "réservoir de biodiversité" pour induire en erreur le lecteur et tenter de le manipuler.

Les mesures compensatoires sont clairement insuffisantes et ne portent pas sur les bons milieux, si tant est que des mesures de compensation :

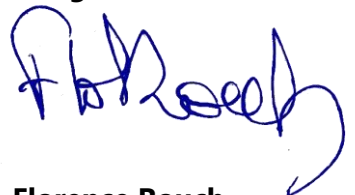
- a) puissent de toute façon pallier la destruction d'un site aussi riche que le Calamès...
- b) soient réellement mises en œuvre alors qu'aucun engagement sérieux n'a été pris par le carrier...

**En conclusion, pour toutes les raisons évoquées, Europe Ecologie Les Verts Ariège demande que ce projet soit purement et simplement abandonné.**

Veillez croire, Monsieur le Commissaire enquêteur, en l'assurance de notre meilleure considération.

Pour le groupe local,

**La Secrétaire d'Europe Écologie Les Verts  
Ariège,**



**Florence Rouch**